

Les ateliers de

l'Observatoire

de la **mixité sociale**

et de la **réussite scolaire**



Atelier 2 : **La carte scolaire**

**Compte rendu du deuxième atelier de
l'Observatoire de la mixité sociale
et de la réussite scolaire**

Vendredi 16 novembre 2012 – Lycée Raspail

Sommaire

ATELIER 2 : LA CARTE SCOLAIRE

INTRODUCTION	3
■ <i>Henriette ZOUGHEBI, Vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives</i>	3
■ <i>Françoise CARTRON, Sénatrice de Gironde, Rapporteuse de la Mission d'information du Sénat sur l'assouplissement de la carte scolaire</i>	5
 L'ASSOUPLEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE : QUEL BILAN SUR LA MIXITÉ SOCIALE DES LYCÉES ?	7
■ <i>Pierre MERLE, Sociologue</i>	7
 DÉBAT AVEC LA SALLE	10
 TABLE RONDE : PROPOSITIONS ET PRÉCONISATIONS POUR L' ÎLE-DE-FRANCE	12
 GRAND TÉMOIN	18
■ <i>Agnès VAN ZANTEN, Directrice de recherche au CNRS</i>	18
 DÉBAT AVEC LA SALLE	19
 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE RÉGIONALE EN COURS : « Procédures d'affectation et de sectorisation dans les trois académies d'Île-de-France »	20
■ <i>Julien GRENET, Chercheur au CNRS et Professeur à l'EEP</i>	20
 CLOTURE DES DÉBATS	25
■ <i>Henriette ZOUGHEBI, Vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives</i>	25

Les ateliers de
l'Observatoire
 de la **mixité sociale**
 et de la **réussite scolaire**



ATELIER 2 : LA CARTE SCOLAIRE

Cécile OLIVIER, Rédactrice en chef « éducation et jeunesse » à l'AEF, accueille les participants de ce deuxième atelier de l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire, consacré à la carte scolaire. Elle cède sans attendre la parole à madame Henriette ZOUGHEBI, Vice-présidente de la Région Île-de-France, en charge des lycées et des politiques éducatives.

INTRODUCTION

Henriette ZOUGHEBI

Vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives

Henriette ZOUGHEBI remercie les intervenants d'avoir répondu à l'invitation du Conseil régional. Elle salue la diversité des participants - élus, conseillers généraux, représentants syndicaux, représentants des Académies, parents d'élèves, experts - qui fait toute la richesse des travaux de l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire.

Elle revient sur les suites du précédent atelier de l'Observatoire, qui s'est tenu le 2 juillet 2012, consacré aux politiques d'éducation prioritaire. A la suite de ces débats, Henriette ZOUGHEBI a présenté en septembre un rapport adopté par l'Assemblée régionale, prévoyant des évolutions de la dotation de solidarité. Les critères et la liste des lycées bénéficiaires ont ainsi été révisés. La dotation de solidarité ne tient désormais compte que du critère social. Les établissements bénéficiaires seront placés au cœur des politiques éducatives régionales (travail des médiateurs culturels, mise en place du budget participatif, projets d'innovation éducative, dispositif « Réussite pour tous », projets lycéens...).

Il conviendra de suivre les effets de cette évolution, et d'y apporter, si besoin, les corrections nécessaires.

La Région œuvre donc en cohérence avec l'esprit de ce qui a été impulsé avec le présent Observatoire. Elle promet :

- la mise en commun et la confrontation des analyses des Académies, des chercheurs, des acteurs de terrain, des autres collectivités et des élu(e)s, pour proposer des orientations éclairant les choix de la collectivité ;
- le suivi, avec l'ensemble des acteurs concernés, des effets des politiques publiques mises en œuvre ;
- le partage des données.



Ce deuxième atelier porte sur la carte scolaire, c'est-à-dire sur les critères de sectorisation et d'affectation des élèves, ainsi que sur les effets de l'assouplissement de la carte scolaire depuis 2007. Le sujet est donc particulièrement sensible, mais aussi très complexe.

Il aborde une question qui relève, pour les lycées, de la compétence de l'Etat. La Région ne revendique d'ailleurs aucune compétence particulière en ce domaine. Pour autant, les enjeux d'attractivité des lycées, les stratégies d'évitement opérées par de nombreuses familles et la situation préoccupante d'un certain nombre d'établissements franciliens concernent tous les acteurs. Il y va en effet de la réussite de tous les jeunes, et donc de la cohésion sociale des territoires.

Or, force est de constater aujourd'hui que l'entre-soi se développe dans les lycées situés dans les secteurs les plus favorisés socialement. Des lycées très demandés atteignent, voire dépassent leurs capacités d'accueil, ce qui soulève notamment des problèmes de sécurité. Dans le même temps, d'autres établissements se vident, malgré l'investissement et l'énergie déployés par leurs équipes.

Cette situation pèse sur les résultats de tous les lycéen(ne)s, parce que réussite et mixité sont indissociables. Cette mixité est particulièrement mise à mal en Île-de-France, marquée par des inégalités sociales très territorialisées. A cela s'ajoute le fait que l'Île-de-France, par sa densité urbaine, est particulièrement touchée, à la fois par les effets de concurrence entre établissements, mais aussi par les effets du développement de l'enseignement privé, et enfin, dans certains secteurs ou niveaux d'enseignement, par l'attractivité parisienne.

La Région est donc demandeuse d'une réflexion inter-académique sur les critères et les modalités d'affectation à l'échelle régionale.

La question de la sectorisation des lycées n'a pas fait l'objet de nombreuses publications de chercheurs. Ces derniers se sont surtout intéressés au collège, pour des raisons compréhensibles. Les ségrégations au lycée sont largement liées aux orientations vers les trois voies de formation - générale, technologique et professionnelle - et la question de la sectorisation se pose de manière plus complexe et dans des termes assez différents pour les lycées professionnels et les lycées généraux.

Le travail de réflexion mené par la Région, qui a en charge la construction des lycées, fait émerger un certain nombre de questions liées au présent débat :

- Un lycée est-il un équipement public de proximité au même titre qu'un collège ?
- La polyvalence de son offre est-elle un élément au moins aussi important que la sectorisation pour permettre une mixité sociale et scolaire ?
- Si oui, quelle conséquence en tirer sur la taille souhaitable d'un lycée aujourd'hui ?

Ces sujets font débat, y compris au sein de l'Assemblée régionale. Ils seront abordés au cours des présentes discussions.

Henriette ZOGHEBI remercie Françoise CARTRON, Sénatrice de Gironde, qui a accepté d'ouvrir cet après-midi de travail par une présentation du rapport de la Mission d'information du Sénat sur l'assouplissement de la carte scolaire publié en juin 2012. Elle remercie également Pierre MERLE qui présentera ses travaux sur cette thématique, ainsi que Julien GRENET, auquel la Région a confié une étude sur les procédures d'affectation et de sectorisation dans les lycées d'Île-de-France.



Françoise CARTRON

Sénatrice de Gironde, Rapporteuse de la Mission d'information du Sénat sur l'assouplissement de la carte scolaire

Françoise CARTRON remercie Henriette ZOUGHEBI pour son invitation et souligne son plaisir d'intervenir dans le cadre de ce deuxième atelier organisé par l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire.

En janvier 2012, la commission en charge des questions d'éducation au Sénat a créé une Mission d'information destinée à mesurer les effets de la réforme de 2007, qui portait sur la suppression de la carte scolaire.

La Mission devait établir un diagnostic précis des effets réels de cette réforme, au regard de ses effets attendus. Au-delà des constats, la Mission avait également pour mandat de formuler un certain nombre de préconisations.

Désignée rapporteure, Françoise CARTRON a présenté les conclusions de la Mission au mois de juin 2012 dans un rapport intitulé : « Réguler la carte scolaire, pour une politique ambitieuse de mixité sociale ». Celui-ci a été adopté à l'unanimité moins deux abstentions. Ainsi, sur des questions sensibles comme la liberté de choix de l'établissement ou la mixité sociale, un consensus politique est susceptible d'émerger.

La réforme de 2007, décidée par le Président Sarkozy, visait à accorder une liberté aux parents afin qu'ils puissent choisir l'établissement de scolarisation de leurs enfants. Elle s'appuyait sur le constat selon lequel la carte scolaire donnait lieu à de nombreuses dérogations, lesquelles étaient très souvent le fait de familles bien informées sur les mécanismes de contournement de la carte scolaire. La réforme se voulait donc une mesure d'égalité pour tous.

On ne peut que souscrire à un tel objectif. La Mission d'information a voulu vérifier les résultats tangibles de l'assouplissement de la carte au regard de l'objectif annoncé. Les auteurs de la réforme avaient indiqué qu'une fois la réforme mise en place, « La carte scolaire n'aurait plus de raison d'être, puisque tous les établissements seraient de même qualité ». Or, les établissements ne sont pas tous de même qualité et puisque telle est la réalité, les stratégies de dérogation et de contournement se multiplient.

Lorsqu'elle a commencé ses travaux sur la carte scolaire, la Mission d'information a très vite constaté qu'il ne fallait pas parler de suppression, mais d'assouplissement. En effet, la suppression pure et simple de la carte scolaire se heurte à un certain nombre de réalités, notamment matérielles, notamment la capacité d'accueil des établissements. Parallèlement, les rectorats avaient reçu des consignes ; la liberté de choix s'est donc confrontée à la contrainte de l'offre. Par conséquent, compte tenu des réalités locales, la notion d'assouplissement a pris le pas sur celle de suppression,

La carte scolaire, la mixité sociale et l'égalité d'accès au savoir impliquent de nombreux acteurs et renvoient à des représentations très diverses.

La carte scolaire constitue un dispositif complexe requérant une analyse approfondie. La Mission a donc travaillé pendant six mois, en deux temps. Tout d'abord, elle a mené au total 25 heures d'auditions de chercheurs et d'experts sur le sujet. Par ailleurs, elle s'est rendue sur le terrain. Elle s'est ainsi déplacée à Créteil, en Seine-Saint-Denis, à Nancy, à Lyon, en Gironde et dans l'Yonne. Elle a fait en sorte, à travers ces déplacements, d'obtenir la représentation territoriale la plus diverse possible de la problématique.



Sur le volume et le flux d'élèves, la Mission n'a pas constaté de bouleversements significatifs. Elle aurait pu se satisfaire de cette approche, mais elle a souhaité examiner plus précisément la situation. Les bouleversements constatés sont en fait beaucoup plus insidieux et profonds. Les mouvements de départs ont été très significatifs, en particulier dans les établissements connotés « difficiles », ce qui a eu pour effet d'aggraver la ghettoïsation de ces établissements. Inversement, les établissements très demandés ont pu procéder à une sélection d'autant plus forte de leurs élèves. On a donc assisté à une surreprésentation des classes aisées dans les établissements très demandés.

En conséquence, l'assouplissement de la carte scolaire a affaibli la mixité sociale, dans un sens comme dans l'autre, dans un certain nombre d'établissements.

Par ailleurs, la Mission a constaté que l'assouplissement de la carte scolaire n'est pas vécu de la même manière dans les zones très urbanisées, en particulier en Île-de-France, et dans les zones marquées par une ruralité importante. Dans un contexte rural ou semi-rural, deux problèmes se conjuguent : la proximité et le caractère moins concurrentiel de l'offre.

Constatant que Paris et sa région étaient également impactées, la Mission a approfondi sa recherche sur ce territoire. La région Île-de-France est marquée par une différence majeure entre l'est et l'ouest. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, les collèges publics ne scolarisent plus que des enfants issus de familles défavorisées ou très défavorisées. Les classes moyennes et supérieures ont disparu des collèges publics. Cela signifie qu'un enfant de ces quartiers n'a aucune chance, au cours de sa scolarité, de rencontrer un enfant de classe moyenne ou favorisée. **Cette situation soulève la question du « vivre ensemble » et du sentiment d'exclusion de ces enfants et des familles, qui se sentent assignés à résidence et condamnés à fréquenter des établissements ghettos.** Une telle situation donne lieu à du décrochage scolaire, de la violence, de l'échec scolaire. Ces éléments sont alimentés par un sentiment aigu de relégation.

Concernant au contraire l'attractivité de certains établissements, la Mission a constaté la part de responsabilité de l'Education nationale qui continue à implanter les options et les sections particulières dans les établissements déjà très attractifs ou réputés. De la même manière, certains parcours particuliers sont proposés dans ces mêmes établissements et s'adressent à un public initié. Ils ne constituent donc pas une ouverture pour tous.

Madame CARTRON s'interroge sur la manière dont la carte des options est proposée par l'Education nationale. On constate en effet que lorsque les options rares sont implantées dans des lycées connotés comme défavorisés Les parents ne demandent plus que leurs enfants puissent suivre ces options.... Elles ne relèvent pas d'un choix éducatif des parents, mais d'une stratégie de contournement de certains établissements. L'Education nationale devra travailler sur cette question, d'autant plus que ces options s'avèrent très coûteuses en termes d'heures et de moyens.



L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE : QUEL BILAN SUR LA MIXITE SOCIALE DES LYCEES ?

Intervention de Pierre MERLE

Sociologue

Pierre MERLE est sociologue et Maître de conférences à l'IUFM de Bretagne. Pierre MERLE a souhaité partager les résultats d'une étude encore non publiée sur les effets de la carte scolaire dans les lycées ainsi que sur une évaluation d'Affelnet. Les résultats de cette étude n'ont pas encore fait l'objet de publication et n'ont pas été confrontés à l'avis d'autres chercheurs.

Classiquement, en matière de sociologie, il existe un lien très fort entre le niveau de ségrégation des établissements et leur niveau d'équité. Le terme d'équité a deux significations. Il renvoie, d'une part, à une différence entre les élèves forts et les élèves faibles. Ainsi, un système est inéquitable lorsque la différence entre les élèves faibles et les élèves forts est importante. Dans certains pays européens, cette différence est faible. En France, la différence de compétence académique s'avère au contraire très forte entre les élèves faibles et les élèves forts. La deuxième définition de l'équité renvoie au lien entre l'origine sociale des élèves et leur niveau de réussite. Le système éducatif français est à cet égard peu équitable, dans le sens où l'origine sociale des élèves détermine fortement leur cursus scolaire. La France se trouve par conséquent du mauvais côté sur les deux définitions de l'équité, en partie parce que son système scolaire est ségrégatif.

Or, plusieurs études internationales démontrent que les systèmes éducatifs les plus ségrégatifs sont tendanciellement moins efficaces. Cela signifie que le niveau moyen de leurs élèves, tel qu'il est estimé par les études Pisa, est plus faible. Tel est l'enjeu de la ségrégation scolaire et de la mixité sociale.

Trois types de ségrégation scolaire peuvent être distingués.

■ La ségrégation inter-secteurs

L'approche de Pierre MERLE consiste à comparer le secteur public et le secteur privé. Les données concernant la ségrégation inter-secteurs dans l'académie de Paris en 2010 sont assez nettes. Elles montrent que les lycées publics scolarisent 46 % d'enfants d'origine favorisée, contre 62 % dans les lycées privés. La différence entre le public et le privé est encore plus nette pour ce qui concerne la scolarisation des enfants d'origine défavorisée : ces derniers ne représentent que 6 % des effectifs dans le secteur privé, contre 19 % d'enfants d'origine favorisée, soit trois fois plus.

Les deux secteurs d'enseignement sont donc très différenciés socialement. Afin de savoir si l'académie de Paris est spécifique, des études comparatives ont été menées avec les académies de Lyon et de Nantes.

L'étude menée par Pierre MERLE à Lyon aboutit à deux constats. Tout d'abord, la structure globale est similaire à celle de Paris, c'est-à-dire que les enfants d'origine favorisée sont plus nombreux dans le privé. De même, le secteur privé accueille moins d'enfants d'origine populaire. Toutefois, les écarts constatés sont moins importants à Lyon.



Sur le plan dynamique, de 2006 à 2010, le nombre d'enfants d'origine favorisée s'est accru de 6,9 % sur l'académie de Paris. Cette croissance a été beaucoup plus forte dans les lycées privés. Les écarts se sont creusés entre le secteur public et le secteur privé.

Le nombre d'enfants d'origine défavorisée a très faiblement baissé dans les lycées publics, alors qu'il a très fortement diminué (- 4,4 %) dans les lycées privés sur les quatre dernières années. L'effectif total de l'académie de Paris enregistre une augmentation de 1,9 %, mais le nombre d'élèves baisse dans les lycées publics et augmente dans les lycées privés. Ces derniers ont un effet d'attraction sur les élèves d'origine favorisée. On assiste donc bien à une spécification grandissante des secteurs privés et publics.

Le phénomène est identique à Lyon, et même plus accentué à Nantes. Il s'agit donc d'un phénomène commun à l'ensemble des académies.

■ La ségrégation inter-établissements

L'étude de la ségrégation inter-établissements consiste à comparer les établissements entre eux. Elle étudie, tout d'abord, le recrutement social des lycées publics qui contribuent le plus à la ségrégation scolaire. Ces lycées publics sont d'une part très différents d'un lycée moyen, et d'autre part ils scolarisent un grand nombre d'élèves. A Paris, le taux moyen d'enfants d'origine défavorisée est de 14 %. Le lycée Jacques Monod scolarise 53 % d'enfants d'origine populaire, le lycée Rabelais 52 %. Ces lycées font l'objet d'une ghettoïisation par le bas.

Les lycées privés contribuant le plus à la ségrégation scolaire présentent un profil totalement différent. La plupart d'entre eux captent de manière écrasante les enfants d'origine favorisée. Ainsi, le lycée Sainte-Marie compte 90 % d'enfants d'origine favorisée, contre seulement 1 % d'enfants d'origine populaire.

La comparaison avec Lyon met en lumière une situation similaire, avec deux différences notables, connues au niveau national : le lycée du Parc et le lycée Blaise Pascal qui, bien que publics, contribuent à la ségrégation scolaire.

La participation des lycées privés de Lyon à la ségrégation scolaire relève d'une très forte ghettoïisation par le haut. Ils représentent des sortes d'enclaves, dans lesquelles les enfants d'origine aisée sont scolarisés.

La question du vivre ensemble se pose donc aujourd'hui avec acuité, pour une certaine partie des lycéens français, qui ne se rencontrent plus.

■ La ségrégation intra-secteur

Le secteur public dispose d'Affelnet, procédure informatisée d'affectation des élèves en classe de seconde, selon un barème prenant en compte un certain nombre de variables. Son objectif est d'assurer une plus grande mixité sociale des lycées.

Les pondérations appliquées par le système Affelnet ont évolué dans le temps. L'évolution de l'indice de ségrégation sociale montre que la mise en place du système, en 2008, a donné lieu à une baisse très nette de la ségrégation scolaire. En 2009, il a été décidé de ne plus pénaliser la provenance d'un établissement privé dans les modalités d'affectation.



Cette modification a probablement entraîné une augmentation de la ségrégation. En effet, des enfants d'origine aisée scolarisés dans des lycées privés pouvaient revenir dans des lycées publics sans être pénalisés.

Dans le secteur privé, la ségrégation intra-secteur augmente de manière continue. Les enfants d'origine aisée ne pouvant se rendre dans le lycée public qu'ils souhaitent se tournent vers le privé. En d'autres termes, le privé reçoit un afflux de demandes de parents d'origine aisée qui ne veulent pas subir le sort d'Affelnet.

En conclusion, la ségrégation augmente dans le privé, et elle est stabilisée dans le public au prix d'une prolétarianisation des lycées. Pierre MERLE considère donc que le système n'est donc pas satisfaisant à ce jour. Le système Affelnet n'a aucun sens s'il ne concerne que les établissements publics. Si le système ne concerne qu'une partie des élèves, il est voué structurellement à l'échec.

En outre, la diversification de l'offre fait jouer la concurrence et engendre de la ségrégation. La réflexion sur le système d'affectation impose par conséquent de travailler sur l'offre des lycées.

Enfin, le financement des lycées devrait être modulé en fonction du niveau de difficultés qu'ils rencontrent.



DÉBAT AVEC LA SALLE

Cécile OLIVIER invite la salle à poser des questions.

Un parent d'élève se dit effaré face à l'exclusion croissante qui a marqué les lycées au cours des dernières années, et dont personne ne prend la responsabilité. Il en appelle à une réflexion globale sur l'ensemble du système éducatif.

Fabrice BEAUDONCK, Directeur des Projets, Pôle Education Sports et Jeunesse au Conseil général des Hauts-de-Seine, indique qu'il est chargé de la programmation des établissements et de la carte scolaire depuis huit ans et qu'il a également travaillé à l'Education nationale. A ce titre, il confirme les éléments présentés. Dénonçant l'influence importante des élus, de droite et de gauche, concernant les demandes de dérogations ou la définition des secteurs scolaires, il regrette que le rapport du Sénat ne souligne pas suffisamment le rôle des politiques.

Alain DIDIER, Chef de la DAPEP, représentant le Recteur de l'académie de Versailles, s'étonne que les échanges n'aient pas davantage lié la mixité scolaire à la mixité de l'habitat. Par ailleurs, l'étude n'a pas montré la ségrégation dans les collèges. L'académie de Versailles compte 423 collèges publics. Dans ces collèges, les taux de population défavorisée varient de moins de 5 % à plus de 90 %. Ces disparités soulèvent nécessairement la question de moyens différenciés pour les établissements. Une telle politique devrait être menée au plan national.

Dominique CHAUVIN, co-Secrétaire général du SNES-FSU Créteil, estime que l'évolution criante des quatre dernières années, mise en lumière par l'étude de monsieur MERLE, remet en question l'efficacité du système actuel d'affectation et la manière dont il est appliqué. La FSU reste très attachée au système public d'éducation. Il considère que la pratique des inspections académiques au moment d'Affelnet est assez accablante car elle ne garantit pas d'impartialité. Il s'agit d'un facteur regrettable de ségrégation. Par ailleurs, l'école est davantage la victime que l'instigatrice de l'évolution des dernières années. Elle ne pourra régler seule le problème de la mixité sociale. Des efforts en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisation et de logement devront appuyer l'école dans ses efforts en matière de mixité sociale.

Françoise CARTRON confirme que la politique urbanistique est à l'origine des ségrégations sociales. Elle souligne toutefois une volonté politique forte sur ce sujet aujourd'hui, rappelant que la loi SRU impose 25 % de logements sociaux dans les communes. Sur le terrain, le combat à mener pour imposer la mixité sociale fait face à de fortes résistances.

Les influences politiques sur les dérogations sont des situations qui ont malheureusement toujours existé. Il convient tout simplement de ne pas y donner suite.

Elle juge également nécessaire de différencier les moyens octroyés aux établissements, estimant qu'il n'est pas normal d'attribuer la même dotation à des établissements qui n'ont aucune mixité sociale. La situation actuelle, qui fait reposer les moyens alloués sur les effectifs, constitue une sorte de double peine. En effet, les établissements qui perdent des élèves perdent dans le même temps des moyens. Il convient de rompre cette spirale, en intégrant le critère de la mixité sociale dans l'attribution des moyens.



Pierre MERLE confirme que la ségrégation urbaine a une influence sur la ségrégation scolaire. Il rappelle toutefois que cette dernière s'avère beaucoup plus intense que la ségrégation urbaine.

Selon lui, la politique des moyens différenciés constitue une piste intéressante, mais il est avant tout indispensable d'assurer la mixité sociale. Les études montrent que les apprentissages sont meilleurs dans un contexte socialement hétérogène. Ainsi, le regroupement de tous les élèves faibles, même avec davantage de moyens, ne serait pas une solution satisfaisante. Il convient donc de modifier le recrutement social des établissements avant d'en différencier les moyens.

Enfin, il estime que le système Affelnet est potentiellement efficace. Certes, il est complexe, mais il mériterait d'être approfondi et surtout étendu à l'ensemble des établissements.

Françoise CARTRON précise que la ségrégation sociale ne signifie pas que les élèves sont forcément faibles ou en difficulté. Par ailleurs, le manque de moyens tient au non-remplacement des enseignants dans les établissements en difficulté. Aujourd'hui, les exigences diffèrent entre les établissements favorisés, dans lesquels les parents sont prêts à se mobiliser, et d'autres établissements moins favorisés.



TABLE RONDE : PROPOSITIONS ET PRÉCONISATIONS POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

Intervenants :

- **Jean-Jacques HAZAN**, *Président de la FCPE*
- **Bruno MER**, *Secrétaire national du secteur Collège au SNES-FSU*
- **Philippe TOURNIER**, *Secrétaire général du SNPDEN*
- **Philippe LAURENT**, *Maire de Sceaux*
- **Catherine MOISAN**, *Inspectrice générale de l'Éducation nationale*

Cécile OLIVIER propose aux intervenants de réagir à l'état des lieux qui vient d'être présenté et les interroge sur leurs éventuelles préconisations

Philippe TOURNIER, Secrétaire général du SNPDEN, rappelle que le sujet est souvent traité sous un angle moralisateur, en faisant allusion au parent « contourneur », qui n'a pas inscrit son enfant dans l'école du quartier car il recherchait une « bonne école ». Pourtant, il s'agit d'un comportement absolument normal de parent. Le véritable problème actuel tient au fait que les familles ne pensent pas avoir la meilleure école à proximité de leur domicile.

Le lien avec la question urbaine a été évoqué. La politique urbaine ne consiste pas uniquement à créer des logements sociaux dans les quartiers chics, mais aussi à faire le chemin inverse, consistant à ramener des populations aisées ou moyennes dans des quartiers dégradés. Or, les lieux où les tensions sont les plus fortes sur la carte scolaire sont précisément les quartiers dans lesquels reviennent les classes moyennes, comme le nord-est parisien. Le retour à la mixité sociale de ces quartiers ne se manifeste absolument pas dans les écoles, puisque les classes moyennes des quartiers dégradés scolarisent leurs enfants dans le secteur privé, comme l'a montré Monsieur MERLE.

La France est le pays de l'OCDE où l'école est la plus inégalitaire.

Les questions de mixité relèvent du long terme. Une politique volontariste d'une durée de deux ans ne pourra pas régler la question. Dans une démocratie d'alternance comme la France, cette question doit faire l'objet d'un consensus.

Par ailleurs, la bonne échelle d'action n'est sans doute pas nationale, ni même régionale. Elle doit être à l'échelle des territoires. car la dynamique ségrégative existe à la fois au sein des quartiers les plus défavorisés et ceux les plus favorisés.

En outre, il convient de connaître les situations précises sur le terrain. Or, la politique d'assouplissement de la carte scolaire est intervenue dans l'obscurité statistique la plus totale. Les systèmes d'information de l'Éducation nationale ne fournissent aucun élément stratégique. Les dynamiques locales sont par conséquent méconnues. Si l'objectif est d'accroître la mixité sur un territoire, il convient peut-être d'élaborer un plan local de mixité, impliquant les élus et les établissements.



Avec Affelnet, la répartition des élèves se base d'abord sur les résultats scolaires, et n'est pas établie sur la base de critères sociaux. Il en résulte des répartitions sociales ségrégatives. Il convient donc d'envisager une répartition diversifiée, sans exclure le recours à des dispositifs de type quotas de niveaux scolaires, ce qui heurte parfois la logique française.

Concernant l'établissement privé sous contrat, il conviendrait de conditionner son financement à sa contribution à l'objectif de mixité sociale.

Enfin, il existe un conflit entre proximité et mixité ; L'ouverture d'un nouveau lycée dégrade en effet la mixité sociale du secteur et la multiplication des établissements de proximité a dégradé la mixité. Les grands établissements polyvalents, les plus mixtes, obtiennent de meilleurs résultats scolaires. Au contraire, un établissement de pur quartier sera le reflet de son quartier.

Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, remercie madame Henriette ZOUGHEBI de son invitation à cet atelier. Il souligne que ce sujet se trouve au cœur des préoccupations des élus. Rappelant qu'il est impliqué dans les travaux de « Paris Métropole », il souligne les très grandes inégalités territoriales qui caractérisent l'Île-de-France. Cette situation très spécifique, où coexistent des territoires très prospères et des territoires très pauvres, est la conséquence d'erreurs d'aménagement du territoire commises dans les années 1960, à travers des décisions technocratiques prises au plus haut niveau. Cette situation aura un impact sur la difficulté à améliorer la mixité scolaire dans les années à venir.

La question de la carte scolaire se pose à tous les niveaux. Elle existe déjà au niveau des écoles maternelles et élémentaires, non seulement entre communes, mais aussi au sein des communes. Face aux multiples demandes de dérogations, les élus doivent faire preuve d'une grande rigueur de comportement et souffrir le moins d'exceptions possibles.

La ville de Sceaux compte un lycée des métiers et deux cités scolaires assez importantes. Pour ces dernières, la situation est assez contradictoire. Il faut parfois se battre pour que les familles habitant le secteur puissent obtenir une place, celles-ci étant occupées par des élèves venant de l'extérieur. Par ailleurs, le prétexte des demandes de langues rares est utilisé pour justifier les demandes de dérogations.

La ville de Sceaux a été suivie par un blog pendant un an sur le monde.fr en 2011. Ce blog a abordé un grand nombre de sujets, notamment ceux liés aux cités scolaires. L'un des articles était titré : « La FCPE se bat contre l'ouverture d'une classe au lycée Marie Curie ». En réalité, le refus portait sur l'accueil de nouveaux enfants dérogataires à la demande d'un certain nombre de personnalités, alors que ces enfants auraient dû être affectés dans les lycées des communes voisines.

La classe a finalement été ouverte et le lycée a accueilli ces élèves dérogataires.

Philippe LAURENT n'est pas opposé à la modification des secteurs, même s'il souligne que le calendrier électoral risque, malheureusement d'en entraver les travaux.

Selon lui, tout est affaire de réputation dans les écoles. Ainsi, à Sceaux, l'école du centre est encore réputée comme étant la meilleure. L'école des Blagis, située au nord de la ville, est quant à elle plus mixte. Quelques études ont montré que les enfants de l'école des Blagis ont ensuite de meilleurs résultats que les enfants provenant des autres écoles. Le



directeur de l'école des Blagis est très investi et développe de nombreuses activités en dehors du temps scolaire.

La question de la réputation constitue une piste à examiner. Ainsi, il serait utile de nouer des partenariats entre différents établissements, dont des établissements réputés.

Jean-Jacques HAZAN, Président de la FCPE, confirme le rôle majeur de la réputation des établissements. Ainsi, les remplacements sont plus rapides dans les établissements dotés d'une bonne réputation. La réputation influence donc non seulement les parents, mais aussi d'autres acteurs, à savoir les enseignants et les chefs d'établissements.

Rappelant que 120 000 à 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification, il souligne que l'école française est l'une des plus injustes du monde. Il est nécessaire de procéder à une refondation de l'école.

L'affectation informatisée des élèves au lycée à Paris (Affelnet) a été demandée par la FCPE. La fédération a ainsi souhaité mettre fin à un véritable « marché aux élèves ». La situation actuelle est préférable au système qui prévalait avant la mise en place d'Affelnet. En revanche, Affelnet tient toujours compte des bulletins de notes. Il convient donc de supprimer ce critère scolaire ou au moins d'en modifier la pondération, afin de mettre fin à la ségrégation.

Par ailleurs, l'assouplissement de la carte scolaire a accentué la ségrégation, en entraînant en particulier une fuite des élèves du public vers le privé. Dès lors qu'un lycée est désigné comme mauvais, les parents vont chercher ailleurs, ce qui favorise le privé. Ce phénomène contredit exactement les arguments de ceux qui s'opposent à la réforme de la sectorisation. C'est l'assouplissement de la carte et non la carte scolaire elle-même qui génère une fuite vers le privé.

Pour contrer ce phénomène, il convient de rétablir une sectorisation et de repenser l'école. Il est nécessaire de construire une véritable école du socle commun, assurant une cohérence pédagogique de la maternelle à la classe de troisième. La mixité a tendance à s'amenuiser au fur et à mesure du cursus scolaire. Il importera d'impliquer les parents dans la définition de cette nouvelle sectorisation.

La liberté des parents doit être de disposer d'un établissement respectable près de chez eux, dans lequel ils veulent scolariser leurs enfants. Dans ce contexte, la différenciation des moyens, sur les lycées comme sur les collèges, est indispensable.

Pour mettre fin à la ségrégation sociale des lycées, il importe de construire des lycées polyvalents et mettre un terme à la séparation entre le lycée professionnel et le lycée général, voire entre le général et le technologique.

Bruno MER, Secrétaire national du secteur Collège au SNES-FSU, se réfère aux études menées en 2005 par Danièle TRANCART, Sylvain BROCCOLICH et Choukri BEN-AYED sur la polarisation sociale très forte constatée dans les départements franciliens. Les départements les plus polarisés obtiennent les résultats scolaires les plus faibles. Autrement dit, plus la ségrégation est importante, moins les résultats sont bons. Le premier problème est donc externe à l'Education nationale. Il relève de l'urbanisation, de la mixité des quartiers. Il est urgent d'appliquer fermement la loi SRU. L'un des exemples mentionnés dans le rapport de Françoise CARTRON montre que c'est d'abord un quartier qui est fuyé, et non un établissement. Cet élément majeur devra être pris en compte dans la question de la carte scolaire.



La carte scolaire a été initialement mise en place, non pas pour assurer la mixité sociale, mais pour garantir le droit, dans un contexte de forte construction d'établissements, à être inscrit dans un établissement de proximité. La construction de nombreux établissements dans les années 1990, qui n'était pas conçue pour la mixité sociale, a conduit à une ghettoïsation de plus en plus importante. Pour redonner un souffle nouveau à la carte scolaire, il convient de revoir largement les secteurs.

La réputation ne dit pas grand-chose sur le niveau réel des établissements. Elle relève souvent de représentations. Il convient de travailler sur ces dernières.

L'une des propositions du rapport CARTRON consiste pour ainsi dire à « assécher » les options. Bruno MER pense au contraire, que ces dernières doivent assurer, pour tous, une vraie diversité d'accès à la culture, au savoir et aux compétences. Ce n'est pas parce que les options dites rares sont utilisées pour contourner la carte scolaire qu'il faut assécher l'offre d'options. La « rationalisation » évoquée dans le rapport, a une connotation très péjorative dans la mesure où ce terme a toujours équivalu à une réduction très forte des moyens. Les options doivent être réparties de manière intelligente. Or, on constate que les options sont concentrées dans les quartiers favorisés. Il convient de ne pas priver les établissements les plus défavorisés d'une vraie palette d'options, aussi riche qu'ailleurs.

Les dotations calculées sur le nombre d'élèves scolarisables d'un secteur font l'objet de critiques. Cette approche vise pourtant à éviter que certains chefs d'établissement, n'aillent chercher ailleurs des élèves pour augmenter les dotations.

La question de la mixité sociale ne doit pas occulter la mixité scolaire. L'assouplissement de la carte scolaire a eu pour effet, dans les quartiers les plus défavorisés, de supprimer une mixité scolaire qui existait pourtant. L'écart en matière de maîtrise des compétences générales en fin de classe de troisième s'est accru de 12 points entre les zones d'éducation prioritaire et les autres zones. Les effets sont majeurs. Il est indispensable de se pencher sur ce sujet, dans une perspective de mixité sociale.

Catherine MOISAN, Inspectrice générale de l'Éducation nationale, précise qu'elle s'exprime à deux titres. Elle a, d'une part, été l'auteure de plusieurs rapports sur la réforme des lycées, notamment sur la détermination de l'offre des lycées sur le parcours des élèves. Par ailleurs, elle commence aujourd'hui, à la demande du ministre de l'Éducation Nationale, une enquête sur le bilan de l'assouplissement de la carte scolaire depuis 2007 dans les collèges, à remettre à la fin du printemps.

Elle rappelle que les secteurs des établissements scolaires, créés en 1963, ne poursuivaient pas des objectifs de mixité sociale mais de régulation de flux, dans un contexte de forte croissance démographique.

Par ailleurs, les secteurs de l'enseignement public existent toujours. L'un des problèmes de l'assouplissement de 2007 est qu'il a été, à tort, présenté comme une suppression de la carte scolaire. Les parents ont cru qu'ils pouvaient choisir l'école qu'ils voulaient. Ce malentendu a engendré une importante frustration.

Si les secteurs existent toujours dans l'enseignement public, en revanche, les acteurs en charge des secteurs diffèrent. Pour les écoles, la responsabilité relève du maire, pour les collèges, elle relève du Conseil général depuis 2004, et pour les lycées Du rectorat d'Académie. Pour l'école et le lycée, le même acteur définit le secteur et décide des affectations et des dérogations. En revanche, pour le collège, la loi de 2004 charge le Conseil général de définir les secteurs, mais confie la mission de l'affectation, et celle des dérogations, à l'Etat.



Le dispositif Affelnet n'a pas non plus été créé pour générer de la mixité sociale. Il a été mis en place pour gérer les capacités d'accueil et les flux des lycéens professionnels. Il n'était utilisé que pour les séries professionnelles et certaines séries technologiques. Il est désormais utilisé, dans la majorité des académies, dès la classe de sixième. Depuis l'assouplissement de la carte scolaire de 2007, il introduit un certain nombre de critères définis par la circulaire de 2008. La plupart des départements ont priorisé ces critères.

Catherine MOISAN partage l'avis de Monsieur TOURNIER. Les solutions technocratiques nationales ne seront pas pertinentes au regard de la grande diversité des situations.

Le secteur scolaire n'est pas le seul à devoir chercher des solutions. En effet, la ghettoïsation urbaine est le premier facteur de ghettoïsation scolaire. La géographie actuelle repose sur des secteurs rigides. Il existe de nombreuses autres manières de procéder. Certains pays ont mis en place un système de concours. D'autres pays n'ont pas de secteurs. Aux Etats-Unis, il a été décidé d'inscrire les dix premiers élèves de tous les lycées d'un secteur dans une université prestigieuse. Les parents ont préféré scolariser leurs enfants dans un lycée moins bon, afin d'augmenter les chances que leur enfant se classe parmi les dix premiers.

Toutes ces questions relèvent de l'information et de la communication. Dans ce contexte, les solutions technocratiques ou purement rationnelles ne seront pas efficaces.

Concernant les résultats de l'assouplissement, le volume d'élèves concernés au niveau national n'est pas considérable. Le système est un peu moins clientéliste qu'auparavant et il existe aujourd'hui une commission en charge des affectations. Toutefois, des effets très forts peuvent se ressentir au niveau local. Une concurrence équivalente a lieu à l'intérieur de chaque « ghetto ». Ainsi, la DGESCO publie chaque année une liste des collèges les plus évités et les plus attractifs de France. Dans les Yvelines, l'un des lycées les plus évités de France se trouve à Mantes-la-Jolie et l'un des plus recherchés à Versailles. Ce qui est plus étonnant, c'est que l'inverse est également vrai. L'un des collèges les plus évités se trouve en effet à Versailles et l'un des plus attractifs à Mantes-la-Jolie. Ceci prouve que la concurrence relative au choix d'un collège intervient au niveau local. Comme monsieur TOURNIER, Catherine MOISAN estime donc que l'une des solutions consisterait à mener une discussion au niveau local et à élaborer un plan local sur la mixité. Seul un accord des acteurs locaux permettrait d'y parvenir.

Les élus sont le reflet de la société. Or, cette dernière est bourrée de contradictions sur le sujet de la mixité. Il existe une contradiction entre l'intérêt particulier et légitime d'un parent d'élève, et l'intérêt général. Ce discours est tenu par les chercheurs, mais il est insuffisamment entendu par l'ensemble des décideurs, y compris locaux. **Il convient d'expliquer aux parents, mais aussi aux professeurs, que les meilleurs résultats seront obtenus dans une classe hétérogène.**

Concernant les options, les classes spécifiques sont des facteurs de ségrégation entre établissements, mais avant tout au sein même des établissements. Ainsi, la mise en place de sections internationales dans un lycée très défavorisé de Lille, il y a une dizaine d'années, n'a eu d'autre effet que de couper le lycée en deux. Or, l'Observatoire national de la violence à l'école a montré que la ségrégation interne à un établissement est un facteur de violence beaucoup plus fort que la ségrégation entre différents établissements. Les différentes solutions consistant à placer des options prestigieuses dans les lycées défavorisés n'ont donc pas entraîné de résultats convaincants.



Enfin, la question du secteur privé a connu deux échecs, non pas en raison des interlocuteurs de l'enseignement privé, mais en raison des blocages idéologiques des deux camps. Le système actuel fait coexister un système qui n'a officiellement pas le droit de choisir ses élèves et un système qui peut légalement choisir ses élèves. La réalité est bien plus complexe. Ainsi, certains établissements privés accueillent les exclus du public.

Le premier déterminant du choix des parents pour un lycée tient à l'offre du lycée, et en particulier à l'orientation. Or, il existe une profonde différence sociale entre les élèves orientés vers l'enseignement professionnel, et la voie générale et technologique. Offrir une série dans un lycée ou ne pas l'offrir une série influe considérablement sur les choix d'orientation des élèves. On peut certes rêver de grands lycées polyvalents offrant toutes les séries, mais de manière pragmatique, cette approche est difficilement réalisable. Dans ce contexte, la vraie solution réside dans les réseaux de lycées. Il convient de proposer aux parents une offre plus large que celle d'un seul lycée. Cela revient à mettre fin à la concurrence entre lycées publics. Il existe des lycées mitoyens qui ne communiquent pas. L'un des déterminants majeurs de la mixité sociale est l'information des parents. Ils choisissent leur collège ou lycée avec une représentation. En France, on fait comme si tous les établissements se valaient. C'est absolument faux dans la réalité. L'offre, la population et les résultats des lycées diffèrent. Il faut mettre un terme à ce tabou et laisser place à une information réelle et sereine, au niveau local, sur les lycées en particulier, afin de faire cesser l'information qui relève de la rumeur et qui reste entre les mains des initiés.

L'enjeu est de taille dans la mesure où, actuellement, 40 % des élèves passent au moins une fois dans leur scolarité par l'enseignement privé.

Philippe LAURENT se dit favorable au maintien de lycées de taille importante avec une offre diversifiée. Revenant sur l'exemple du lycée de Lille s'étant littéralement divisé en deux, il objecte qu'il existe des lycées dans lesquels l'implantation de séries spécifiques a été une réussite. Ainsi, le lycée Lakanal propose trois sections technologiques qui fonctionnent très bien. Il y a quelques années, lorsque leur suppression a été envisagée, tout le monde s'y est opposé.

En outre, il estime que ces sujets montrent l'importance du rôle des chefs d'établissement. Il revient en effet à ces derniers de faire fonctionner la mixité dans un établissement diversifié. Pour cela, leur carrière doit aussi être diversifiée.

Enfin, il indique qu'il réunit, en tant que Maire, les trois proviseurs des lycées de Sceaux, une à deux fois par an, pour discuter des actions menées en matière de prévention. Ces réunions représentent des opportunités pour eux d'échanger.



GRAND TÉMOIN

Agnès VAN ZANTEN,

Directrice de recherche au CNRS

Agnès VAN ZANTEN salue les propos sans tabou qui ont marqué les échanges. En dépit de désaccords sur certains points précis, elle retient avant tout un accord fondamental sur le constat : les enjeux de la carte scolaire se trouvent au cœur des rapports sociaux, des rapports entre l'Etat et la société, et des rapports de la gouvernance de l'Etat et de ses différents échelons.

Un rapide retour socio-historique sur le sujet montre les effets pervers des politiques menées en matière de carte scolaire.

La première tentative visant à assouplir la carte scolaire correspond à l'échec de la réunification de l'enseignement public et de l'enseignement privé, en 1984. A l'époque, l'assouplissement visait deux objectifs. D'une part, face au constat du développement de l'attractivité du secteur privé, il visait à assouplir le dispositif d'affectation du secteur public. D'autre part, il constituait une tentative de réponse à l'insatisfaction exprimée par les classes moyennes. Ainsi, timidement, de manière un peu opaque et expérimentale, un premier assouplissement de la carte scolaire est intervenu dans les années 1980.

Dans les années 1990, sous l'effet de cet assouplissement, mais aussi des différentes stratégies de contournement de l'application de la carte scolaire, le secteur privé devient de plus en plus sélectif et performant. Aujourd'hui, la population de l'enseignement privé a changé. De même, sa place dans les palmarès et les classements a radicalement évolué.

Dans le même temps, le secteur public est de plus en plus divisé. La politique de 1984, initialement destinée aux classes moyennes, a été récupérée par une fraction des classes supérieures. Les catégories défavorisées se retrouvent ainsi concentrées dans les mêmes lycées. La ségrégation n'est pas uniquement sociale, mais également raciale, bien que ce phénomène tende à être occulté en France. Pourtant, en région parisienne, la ségrégation s'avère souvent plus raciale que sociale.

Au début des années 2000, face à une situation assez préoccupante, la réponse proposée consiste à assouplir encore davantage le système pour contenter les insatisfaits. La politique mise en place donne aux « pauvres méritants » quelques possibilités de sortir des ghettos qui se sont constitués à cause des politiques mises en place au cours des décennies précédentes.

La situation est également très intéressante à observer du point de vue de la gouvernance. Le problème, qui concernait initialement l'Etat et la population, s'est déplacé avec la décentralisation. Désormais, les politiques menées au niveau de la commune, du département ou de la Région ont des conséquences les unes sur les autres. Il convient donc d'adopter une approche globale. Par ailleurs, il est très important que dans les instances de décision, les acteurs soient représentés « collectivement » et que personne ne parle ou ne siège en son nom propre.

Les ateliers de
l'Observatoire
 de la **mixité sociale**
 et de la **réussite scolaire**



Dans ce contexte, quatre dimensions sont à explorer :

- Il importe de comprendre le comportement des parents. Ce dernier reste encore un peu mystérieux. Il est guidé par des considérations sociales non négligeables. Certaines catégories sociales ne veulent pas se mélanger, indépendamment de la qualité de l'enseignement dispensée dans l'établissement. En outre, la rationalité qui pourrait guider le comportement des parents est orientée par le fonctionnement même du système. Ainsi, les réputations des lycées sont entretenues par ce même système. De plus, aujourd'hui, les parents ont une vision désabusée de la pédagogie. Ils ne croient plus qu'elle puisse être un vecteur de changement.
- Le discours français sur la mixité est de nature incantatoire et s'avère inefficace. Il convient donc de développer un discours pédagogique sur l'importance de l'hétérogénéité, à la fois au plan national et local. Tant que la société française n'aura pas tranché sur son nouveau modèle de société, qui est multiculturel, les peurs individuelles persisteront. A cet égard, les chercheurs ont un rôle à jouer. Ils doivent montrer que la mixité est source de richesses, non pas uniquement au niveau scolaire, mais aussi au sein d'une société entière.
- Il convient de repenser l'organisation de la gouvernance politique autour de cette question. La nouvelle loi de décentralisation pourra être l'occasion de repenser les affectations, dont les dysfonctionnements sont nombreux. De grands enjeux se jouent à l'échelon local. Aujourd'hui, les opérations de sectorisation sont gérées sans tenir compte des acteurs concernés au premier plan.
- Enfin, le présent débat dépasse largement la carte scolaire. Il convient de sortir d'un tabou, en admettant la nécessité de réguler les choix des familles. Cela relève d'une forme d'ingénierie sociale. Dans ce cadre, la carte scolaire ne doit pas être sacralisée comme le seul instrument possible de régulation. Ainsi, une pluralité de systèmes doit être explorée, comme Affelnet ou la concertation entre les chefs d'établissement, etc.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Philippe ANTOINE, Représentant de la CFDT Île-de-France, remercie les intervenants pour la précision de leurs analyses. Il regrette toutefois que les collègues des services publics de l'orientation soient absents des présents débats. Ils jouent un rôle essentiel d'information auprès des familles par rapport à une offre scolaire qui se complexifie énormément. Par ailleurs, il aimerait connaître l'avis des intervenants sur les éventuels projets d'élargissement de sectorisation, avec des pistes de mise en réseau des lycées.

Corinne CADAYS-DELHOME, Maire adjointe aux Droits de l'enfant à La Courneuve, partage la plupart des constats présentés, mais estime que les solutions sont loin d'être évidentes à ce stade. Elle souligne en particulier que la mixité locale est limitée dans certains lieux où la population est homogène. Des solutions nationales doivent donc aussi être recherchées, à côté des solutions locales. En outre, elle souligne le rôle fondamental des proviseurs et des équipes éducatives.

Evoquant la construction en cours du lycée du Bourget, elle indique que la ville de La Courneuve n'a aucun élément sur les élèves amenés à fréquenter le futur lycée. Cela dénote un manque d'information sur les affectations, et un manque de coopération entre acteurs locaux.



Enfin, elle s'interroge sur la notion d'égalité de la qualité de l'enseignement, mentionnée par Françoise CARTRON.

Françoise CARTRON précise que la notion d'égalité de qualité renvoie au fait que l'offre n'est pas la même sur tout le territoire. Les établissements à problèmes connaissent un fort turnover des enseignants, les jeunes les moins formés, etc.

Elle souligne par ailleurs qu'elle ne préconise pas du tout la suppression des options dans une logique d'économie de moyens. Elle s'interroge toutefois sur la manière d'empêcher les stratégies de contournement.

Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux, partage l'idée que l'école seule ne peut pas régler les problèmes. Il s'agit en effet d'un travail collectif, incluant la politique du logement et le rééquilibrage en termes d'activité économique.

La ville de Bagneux n'a pas de lycée d'enseignement général et vit mal d'avoir deux lycées de prestige situés à Sceaux et à Montrouge. La ville a des projets de développement d'un lycée pour des questions démographiques et d'égalité. Une réflexion est donc en cours sur la proposition à offrir aux familles, assurant une mixité sociale, en partenariat avec les lycées existants dans les environs. L'équipe enseignante de Lakanal est à l'écoute sur ce projet.

En outre, elle souligne le rôle des équipes pédagogiques. Dans certains collèges de Bagneux, certaines tendances se sont inversées grâce à des pratiques pédagogiques nouvelles. Cela soulève la question des affectations des enseignants. La question est complexe, mais il importe de s'y attaquer.

Enfin, elle partage l'approche consistant à réfléchir de manière cohérente sur la mixité au niveau local, en nouant des partenariats un peu plus institutionnalisés, impliquant les différents échelons et acteurs : citoyens, associations de parents d'élèves, équipes enseignantes.

Kais IDRIS, FCPE Paris, regrette que l'orientation n'ait pas été davantage abordée dans les débats. Un suivi des élèves devrait intervenir dès la fin de la classe de quatrième. Il souligne par ailleurs l'effet néfaste des classements d'établissements. Enfin, le système Affelnet a constitué une avancée mais doit être amélioré.

Eric BONSCH, Délégué régional de l'Enseignement catholique d'Île-de-France, remercie Madame MOISAN d'avoir rappelé quelques subtilités au sujet de l'enseignement catholique, notamment le fait qu'il est dirigé par des Républicains modérés, fiers de la liberté d'enseignement et de l'existence de la loi Debré. Il exprime le souhait de son organisation de rester un partenaire associé dans les présents débats. Il se dit prêt à participer à toutes les discussions de manière ouverte, sans idées reçues. Rappelant que l'enseignement privé représente moins de 20 % des effectifs en Île-de-France, soit le même poids qu'au niveau national, il en appelle à la prudence et au respect des acteurs au sein des débats.

Un représentant de la CGT de Paris estime que le débat montre que rien n'est gravé dans le marbre et qu'il est nécessaire d'avancer. L'orientation des collégiens à la fin de la troisième est trop précoce. La CGT est favorable à une orientation intervenant à la fin de la classe de seconde.



Par ailleurs, la Région Île-de-France a initié un débat important, dans le cadre du PPI notamment, sur la taille des établissements. Aujourd'hui, la moitié des lycées d'Île-de-France sont polyvalents. Mais les disparités sont importantes. Il est nécessaire de dresser un bilan sur la notion de polyvalence.

Pierre MERLE rappelle que des études montrent que la sectorisation précédente n'empêchait pas la ségrégation scolaire et favorisait sans doute la ségrégation urbaine. En effet, faute de pouvoir choisir leur établissement scolaire, les familles choisissaient leur quartier.

Par ailleurs, les recherches effectuées en la matière montrent nettement la meilleure performance des systèmes éducatifs basés sur la mixité sociale et scolaire. Aujourd'hui, le secteur privé est investi d'une mission de service public. Conformément au Code de l'Éducation, les établissements publics et privés sont tenus de scolariser les enfants indifféremment de l'origine ethnique et des croyances religieuses. Or, les données statistiques actuelles de la ségrégation soulèvent des questions sur la manière dont le secteur privé remplit sa mission de service public. Le débat est ouvert. En principe, un recrutement différent devrait bénéficier d'un financement différent.

Enfin, le secteur privé rencontre un problème de modèle économique qui l'incite à recruter des enfants issus de familles aisées.

Catherine MOISAN partage les propos de monsieur MERLE. Un débat sur les missions de service public ne pourra être mené que dans un climat serein et de respect mutuel.

Concernant le projet de lycée à Bagneux, elle juge légitime la position de la Maire, qui souhaite avoir un lycée dans sa commune. Il convient toutefois de se demander s'il est préférable que les jeunes de Bagneux fréquentent le lycée Lakanal, ce dernier accroissant sa mixité, ou s'il vaut mieux construire un petit lycée à Bagneux, dont l'offre sera plus restreinte, où la ségrégation sera présente. Versailles a résolu ce problème en créant des quotas pour l'entrée au lycée Hoche.

Enfin, le système éducatif français ne sait pas réguler. Au début des années 2000, tous les assouplissements ont été supprimés, et les secteurs rétablis. Le retour aux assouplissements par la suite prouve bien que la rigidité de la sectorisation n'apportera pas de solution au problème.

Bruno MER serait favorable à ce que la responsabilité des secteurs et de l'affectation soit redonnée à l'État et à ses services déconcentrés. Ils sont en effet plus à même de résister aux pressions. Par ailleurs, concernant les ZEP, la question ne porte pas sur l'expérience, mais sur la formation des enseignants. L'un des éléments qui fait la différence renvoie à un noyau dur d'enseignants, qui assurent une culture d'établissement à travers un accueil et une mutualisation des pratiques dans l'établissement, pour permettre à chacun, quel que soit son âge, son expérience, son ancienneté, de prendre ses fonctions dans de bonnes conditions.

Jean-Jacques HAZAN confirme que l'information et l'orientation doivent accompagner l'élève tout au long du collège. Pour être efficace et utilisée, il convient de donner le dernier mot aux familles. Dans le cas contraire, cette information est dénuée de tout enjeu.

En outre, il convient de faire vivre la mixité au sein des établissements. Sans cela, c'est comme si l'on maintenait une ségrégation à l'intérieur des mêmes établissements.



Agnès VAN ZANTEN précise que les raisons qui incitent les familles à choisir le secteur privé sont très variées. Certaines « fuient » la mixité sociale, d'autres contestent des aspects du fonctionnement du secteur public.

Par ailleurs, il est plus facile pour les chercheurs de mesurer la ségrégation entre les établissements que la ségrégation interne aux établissements. Cette dernière a pourtant une grande importance. Parfois, le maintien d'une mixité au sein d'un établissement se fait au prix d'une forte ségrégation interne, dont les conséquences peuvent être explosives en termes de violence scolaire ou de résultats.

Le débat sur la carte scolaire ne peut être dissocié de la réflexion sur l'orientation. De même, ce débat ne doit pas être capté par les acteurs de l'école uniquement. Il met en jeu tous les rapports au sein de la population, qu'ils soient sociaux ou politiques. D'autres acteurs doivent exprimer leur point de vue. L'enjeu dépasse largement le cadre scolaire.



PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE RÉGIONAL EN COURS :

« Procédures d'affectation et de sectorisation dans les trois académies d'Île-de-France »

Julien GRENET

Chargé de recherche au CNRS et Professeur associé à l'Ecole d'Economie de Paris

Julien GRENET souligne que l'étude en cours, commandées par la Région Île-de-France met en lumière les effets très forts du dispositif Affelnet sur la mixité sociale dans les lycées parisiens.

Cette étude, est conduite par l'Institut des Politiques publiques, lui-même issu d'une collaboration entre l'Ecole d'Economie de Paris et le CREST. Elle porte sur l'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens.

Les partenaires impliqués sont les Unités Lycées du Conseil régional d'Île-de-France, les rectorats des trois académies et la DEPP, service statistique de l'Education nationale.

Comme cela a été souligné, le territoire francilien se caractérise par une très forte ségrégation scolaire, qui reflète en grande partie la ségrégation résidentielle.

La réforme de la carte scolaire de 2007 a donné lieu, d'une part, à l'assouplissement de la carte scolaire, via l'élargissement et la clarification des critères de dérogation. Mais elle a également procédé à la généralisation de la procédure Affelnet pour l'affectation post-troisième à partir de la rentrée 2008. Ce dernier volet reste assez méconnu dans le débat sur la carte scolaire. Or, ses effets sur la mixité sont potentiellement beaucoup plus importants.

D'une manière générale, la sectorisation ne s'avère pas être un instrument efficace en matière de mixité sociale, à cause de la ségrégation résidentielle et des stratégies d'évitement. La carte scolaire engendre de la ségrégation résidentielle. Au contraire, la procédure Affelnet a le mérite d'essayer de réguler les choix de manière assez souple, sur la base de critères très variés : notes, statut de boursier, fratrie, etc. La puissance publique exerce en outre un contrôle plus fort sur le résultat de l'affectation. Ainsi, à Paris, la mise en place du bonus boursier a radicalement bouleversé la composition sociale des lycées parisiens.

Il convient de distinguer les situations du collège et du lycée. Au collège, au niveau national, l'assouplissement de la carte scolaire n'a pas entraîné de changement notable. La proportion des élèves bénéficiant d'une dérogation à l'entrée en sixième est passée de 5 à 8 %. Du côté de la demande, aucune explosion des demandes de dérogations n'a été constatée, y compris de la part des élèves boursiers. Cela soulève la question de l'information, déjà évoquée au cours des discussions. Du côté de l'offre, le maintien de la sectorisation, c'est-à-dire de la priorité des élèves résidant dans le secteur, a limité les possibilités de satisfaire les demandes de dérogations.

Il existe peu d'études sur l'impact d'Affelnet dans les lycées. La présente étude part de l'hypothèse selon laquelle le dispositif peut avoir davantage d'effets au niveau du lycée. Il permet en effet un réel élargissement du choix des établissements et une automatisation

Les ateliers de
l'Observatoire
de la mixité sociale
et de la réussite scolaire



de l'affectation. Il comporte en outre un barème permettant de pondérer plusieurs critères de priorité : proximité, notes, statut de boursier, fratrie, etc.

Dans l'académie de Paris, à partir de la mise en place d'Affelnet, la proportion d'élèves boursiers dans les meilleurs lycées a doublé, passant de 7 à 14 %. A l'inverse, dans les lycées du tiers inférieur, la proportion d'élèves boursiers est passée de 27 à 19 %. Ces effets n'ont pas été observés au collège par les études menées au niveau national. Ce constat résulte de la mise en place d'un bonus important accordé aux élèves boursiers, qui leur donne presque mécaniquement accès à leur premier vœu.

La prise en compte des notes par Affelnet pose problème, dans la mesure où elle renforce la ségrégation scolaire pour les non-boursiers. Mais la solution à ce problème n'est pas simple. Pour ne pas prendre autant en compte les notes dans les critères, il conviendrait d'introduire de l'aléa. Or, tout le monde n'est pas prêt à introduire un système équivalent à de la loterie pour l'affectation au lycée.

L'étude suivra trois axes. Elle comparera d'une part le système Affelnet dans les trois académies d'Île-de-France. En outre, elle analysera les vœux des familles. En effet, l'impact d'Affelnet ne dépend pas uniquement des critères de pondération eux-mêmes, mais de la manière dont les familles s'en saisissent. Ainsi, à Paris, les familles des élèves boursiers utilisent assez peu le bonus. Elles formulent des vœux modérés. Cela soulève, encore une fois, la question de leur information. Enfin, l'étude mesurera l'impact d'Affelnet sur la mobilité géographique et la mixité sociale et scolaire, à partir de données obtenues, après accord, auprès des services statistiques des rectorats académiques. Ces données, inédites et très riches, concerneront les élèves, les vœux des familles et les résultats obtenus aux examens. Elles seront bien entendu utilisées dans le respect de la confidentialité. L'objectif est de tirer des enseignements précis sur les évolutions ayant marqué l'Île-de-France depuis le début des années 2000, et sur l'impact d'Affelnet sur la mixité sociale et scolaire des trois académies, aussi bien au niveau de la filière professionnelle que de la filière générale, dans le public que dans le privé, en ZEP ou hors ZEP.

Les premiers résultats de l'étude seront en principe restitués en octobre 2013.



CLÔTURE DES DÉBATS

Henriette ZOUGHEBI

Vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives

Henriette ZOUGHEBI remercie les intervenants pour la qualité des interventions et la manière franche et directe dont chacun a partagé son point de vue sur la question. Elle rappelle combien le travail mené au cours de ces ateliers est précieux et comment il peut contribuer à nourrir les politiques publiques.

Elle conclut les échanges par trois remarques.

Tout d'abord, il apparaît évident que derrière la question de la carte scolaire c'est bien celle du choix de société et du vivre ensemble, comme le disait madame la Sénatrice, qui est posée plus concrètement. Rappelant qu'elle se rend régulièrement dans les lycées, **Henriette ZOUGHEBI** souligne que les jeunes ressentent très fortement les inégalités et l'injustice, quels que soient leurs lieux d'étude et de résidence.

L'école ne constitue ni un marché ni un service. **Pour les familles les plus modestes, la question n'est pas de pouvoir aller dans un lycée hors du secteur de résidence mais de trouver sur place les conditions de la réussite pour leurs enfants.** D'une manière générale, il s'agit pour toutes les familles de changer de regard sur l'école et le vivre ensemble.

La loi sur la refondation de l'école devra à cet égard affirmer que tous les enfants sont en capacité de réussir et proposer le cadre pour une autre école, beaucoup plus multiculturelle et qui permette un bond en avant en termes de réussite pour tous les jeunes. Dans cette démarche, chacun a une part à prendre. L'Etat a naturellement une part déterminante, celle du service public. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de moyens, même si elle est naturellement très importante. Il s'agit aussi de la question du sens que l'on veut donner à l'Ecole de la République.

Dans ce contexte, la région Île-de-France est partie prenante. De nombreuses collectivités sont également prêtes à prendre leur place pour le changement attendu car une absence de réforme pourrait avoir des conséquences très graves.

Reprenant la question pointée lors de l'échange sur l'affectation des professeurs jeunes et débutants dans les établissements difficiles, elle précise que de son point de vue, la formation et le travail d'équipe représentent des éléments essentiels.

Tous les intervenants ont confirmé le caractère territorial des ségrégations. Mais pour ce qui concerne le lycée, Henriette Zoughebi rappelle que les ségrégations sont également liées à la question de l'orientation. Ainsi, l'orientation et la formation professionnelle devront faire l'objet d'un prochain atelier.

Henriette ZOUGHEBI remercie les rectorats qui suivent attentivement les travaux de l'Observatoire. Le dossier de la révision du schéma des formations qui va s'ouvrir requerra un travail conjoint. La réflexion en cours sur une nouvelle étape de décentralisation dessine un rôle accru des régions sur la carte des formations. Il s'agit d'une grande responsabilité, qu'elles veulent aborder en conscience, au service du vivre ensemble, de la réussite et de l'égalité des jeunes.

Henriette ZOUGHEBI remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité de leur présentation et les participants pour la qualité de leur écoute.

Les ateliers de
l'Observatoire
 de la **mixité sociale**
 et de la **réussite scolaire**

